

La Ministre

Paris, le **25 MARS 2024**

Nos Réf. : D-23-027240

Vos Réf. :

Monsieur le directeur général,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) de l'insertion par l'activité économique (IAE), les opérateurs de compétences (OPCO) contribuent depuis 2018 au financement des formations des salariés en insertion. Ce plan s'inscrit dans la priorité affirmée par le Gouvernement de permettre aux personnes en parcours d'insertion dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) de bénéficier de la formation professionnelle, maillon essentiel en vue d'acquérir des compétences reconnues afin de favoriser l'accès à l'emploi durable à l'issue du parcours d'insertion. Je souhaite remercier vos équipes pour leur mobilisation dans la mise en œuvre de ce programme, qui porte ses fruits depuis six ans.

Compte tenu de la dynamique du dispositif, je vous informe que le programme se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2024. Un avenant n°5 de prolongation de l'EDEC est en cours de signature.

Dans l'attente de la signature de la convention financière PIC IAE 2024 qui établira dans les délais les plus courts le montant définitif des crédits qui vous seront alloués, il vous est octroyé une assurance de couverture de 30 228 450 euros (soit 50% de la dotation de 2023) : 28 789 000 euros en actions de formation et 1 439 450 euros en frais de gestion prévisionnels.

Ces crédits ne constituent pas un plafond. Ils visent à vous permettre d'engager au plus tôt les actions de formation au bénéfice des salariés de l'insertion par l'activité économique. Pour l'attribution de la dotation 2024, il sera notamment tenu compte de la capacité de chaque OPCO à engager et consommer les crédits alloués au titre du PIC IAE.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



**Catherine VAUTRIN**

Monsieur Olivier PHELIP  
Directeur général  
Opérateur de compétences UNIFORMATION  
43 boulevard Diderot  
75012 PARIS